

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 06 novembre 2023

Département  
d'Indre-et-Loire

### Ordre du Jour :

- Demande de subvention au Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) 2024 : voirie
- Demande de subvention pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 : presbytère
- loyer du bureau au 4 place de la mairie
- comité consultatif pour la communication
- cadeau de départ à la retraite de Joel Dominique Moreau
- remplace DE2023\_039 : publicité des événements privés et commerciaux
- Remboursement à Monique Boitard : achat de produits pour l'école

### Questions diverses

Projet du Presbytère / Maison Flore

Projet de Maryam Hariri pour les personnes âgées

Epicerie associative

Restes à recouvrer du Syndicat de Regroupement Scolaire

Rapport d'activités de Loches Sud Touraine 2022

Décision du Maire n°6 : vente matériel du presbytère 50 euros

Attribution du renouvellement du Label Jardin Remarquable

Versement filet inflation de 10522 euros à la commune

Bulletin Municipal : choix de la photo de la Une

Plantations d'arbres (cimetière...)

Planning de l'agent en Parcours Emploi Compétence

Cérémonie du 11 novembre

Collecte Nationale de la Banque Alimentaire les 24 et 25 novembre

Cérémonie de la Sainte Barbe le 25 novembre

Congrès des Maires d'Indre-et-Loire le 29 novembre

---

**Nombre de membres en exercice:** 14

**Présents :** 13

**Votants:** 14

Le 06 novembre 2023 à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée le jeudi 02 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Pascal DUGUÉ.

**Sont présents:** Pascal DUGUÉ, Isabelle BÉJANIN, François RODE, Laurent FAUVEL, Valéry BOUÉ, Bertrand CARDON, Jean-François CHANDELLIER, Guillaume CHEVRÉ, Céline DIERIC, Murielle JACQUES, Claire LEVIEUX, Pierre LOUAULT, Nicole PERRIER

**Représentés:** Monique BOITARD

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Isabelle BÉJANIN

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 09 octobre 2023.

**Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS  
DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE 2024 : VOIRIE -  
DE 2023 074**

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'effectuer une demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2024 concernant les travaux de réfection de la voirie.

Plan de financement :

<b>DEPENSES Hors Taxes</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux réfection de voirie :	20 000 €	Conseil départemental :	7 096 €
		Enveloppe socle	
		Auto-financement :	12 904 €
<b>TOTAL HT :</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>20 000 €</b>

Le Maire demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur la demande d'aide au Conseil Départemental pour le FDSR 2024.

Considérant la nécessité de prévoir des travaux de réfection de la voirie communale ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à effectuer la demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (enveloppe projet) telle que présentée ci-dessus,

**VOTE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

**CHARGE** la commission voirie de déterminer les routes qui nécessitent en priorité une réfection.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

## **Objet: MONTANT DU LOYER DU BUREAU AU 4, PLACE DE LA MAIRIE - DE 2023 075**

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le bureau du 4, place de la mairie est vacant à la suite de la fin du mandat du sénateur Pierre Louault au 30 septembre 2023;

Considérant la demande de location de ce bureau par le Sénateur Vincent Louault et député Henri Alfandari en date du 03 octobre 2023 pour y installer leur permanence à compter du 15 novembre 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de déterminer le montant du loyer et de la caution concernant le bureau au 4, place de la mairie d'une surface de 25.00 m2.

Considérant la renommée du village jardin de Chédigny en matière de cadre de vie, fleurissement et ses nombreux événements ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** le montant du loyer mensuel du logement au 4, place de la mairie à 450 € charges comprises,

**DIT** que ce montant sera révisé tous les ans et suivra l'évolution de l'indice INSEE,

**DIT** qu'un bail va être rédigé en ce sens,

**PRECISE** que le loyer sera réglé comme suit : 225 € par Vincent Louault et 225 € par Henri Alfandari à compter du 15 novembre 2023.

**AUTORISE** le Maire à signer le bail et tous documents se rapportant à ce dossier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

## **Objet: COMITE CONSULTATIF POUR LA COMMUNICATION - DE 2023 076**

Conformément à l'article L 2143-2 du CGCT, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Isabelle BÉJANIN, Maire adjointe, et Laurent FAUVEL, Maire adjoint, proposent à l'assemblée la création d'un comité consultatif pour la communication municipale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de la constitution du comité consultatif pour la communication et notamment l'élaboration du bulletin municipal.

**DIT** que ce comité consultatif est ouvert à tous les habitants.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

## **Objet: CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE DE JOEL DOMINIQUE MOREAU - DE 2023 077**

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, à l'occasion du départ à la retraite de Joël Dominique MOREAU, d'organiser un pot de départ.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur le montant du chèque cadeau ou de la prime qui sera remis à Joël Dominique MOREAU.

Considérant les services rendus à la commune depuis juillet 2011 par Joël Dominique MOREAU.

Pierre Louault indique que le départ de cet agent a été anticipé avec le recrutement d'un remplaçant déjà en poste depuis septembre 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VOTE** un montant de 300 € sous forme de chèque cadeau ou de prime à l'occasion du départ à la retraite de Joël Dominique MOREAU.

**DECIDE** d'organiser un pot de départ à la retraite de Joël Dominique MOREAU.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

## Objet: REMPLACE DE2023 039 : PUBLICITE DES EVENEMENTS - DE 2023 078

Monsieur le Maire expose que la commune reçoit de nombreuses sollicitations d'entrepreneurs Chédignois et de personnes privées qui organisent des activités lucratives afin de faire la promotion de leurs activités et événements ponctuels ;

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi n°86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme juridique de la presse précise qu'"il est interdit à toute entreprise éditrice ou à l'un de ses collaborateurs de recevoir ou de se faire promettre une somme d'argent, ou tout autre avantage, aux fins de travestir en information de la publicité financière";

Considérant que le bulletin municipal, comme le site Internet d'une commune ont pour objectif d'informer les administrés sur les actions menées par les responsables municipaux ;

Considérant que l'information dispensée par une collectivité territoriale sur les affaires relevant de sa compétence constitue une mission de service public (CE du 10 juillet 1996, n° 140606) ;

Considérant que les activités organisées par les associations à but non lucratif, les artistes professionnels Chédignois et les professionnels occupant des bâtiments communaux ou de la communauté de communes Loches Sud Touraine permettent de développer le lien social dans le village et de faire vivre ces bâtiments et sont par conséquent d'intérêt public.

Claire Wille demande ce qu'est un artiste professionnel. Isabelle Béjanin, Maire adjointe, lui répond que ce sont les artistes qui ouvrent leur atelier et participent à la vie du village. Murielle Jacques demande à quoi correspondent les activités privées. Isabelle Béjanin, Maire adjointe, indique qu'il s'agit d'activités à but lucratif chez des particuliers ( exemple : concert privé payant, atelier ou stage payant...).

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de diffuser les informations suivantes :

- événements organisés ou soutenus par la commune ou en collaboration avec celle-ci,
- événements organisés par les artistes professionnels Chédignois,
- référencement des entreprises Chédignaises sur le site internet,
- événements organisés par des établissements publics ou des associations à but non lucratif,
- expositions/ventes organisées par des professionnels à L'éphémère,
- événements organisés par des commerçants louant un bâtiment appartenant à la commune ou communauté de communes Loches Sud Touraine.

**DIT** qu'aucune publicité ne sera faite pour :

- les activités/événements privés

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication, par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

# Objet: REMBOURSEMENT A MONIQUE BOITARD - DE 2023 079

Vu les articles L2121 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que Madame Monique Boitard a réglé les achats suivants :

- Fournitures d'entretien pour l'école au Super U : 44.24 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VOTE** le remboursement des achats effectués par Madame Monique Boitard d'un montant total de 44.24 euros.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

## 1) Subvention pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de délibérer sur la demande d'aide DETR 2024 concernant les travaux d'aménagement de la cuisine et de la réserve du presbytère (carrelage, électricité et maçonnerie) et réfection du toit de la serre du jardin du presbytère qui n'est pas étanche (les travaux initiaux de zinguerie ont en effet été mal réalisés). Il indique qu'un recours a été fait contre l'assureur du couvreur Thierry Jacques pour le toit de la serre. L'ensemble des travaux est estimé à 30 000 € HT pour une subvention de 9 000 € (30% du montant des travaux). De plus, il faut prévoir de faire enlever les feuilles des gouttières du presbytère côté jardin mais cela nécessite l'installation d'un échafaudage.

Pierre Louault estime qu'un budget de 10 000 € HT est suffisant pour la réfection de la réserve par les agents techniques. Monsieur le Maire souligne que des travaux d'électricité sont également nécessaires.

François Rode, Maire adjoint, et Jean-François Chandellier suggèrent d'attendre les devis afin d'être fixé sur les coûts.

François Rode, Maire adjoint, ajoute qu'une fuite a été détectée au niveau de la terrasse du presbytère et que la voute de la cave est à refaire.

Isabelle Béjanin, Maire adjointe, indique qu'une fuite a aussi été signalée à l'église. Monsieur le Maire lui répond qu'en cas de forte pluie, cela peut arriver. Pour y remédier, trois mètres de solins seraient à refaire.

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur cette demande de subvention lors de sa prochaine réunion.

## 2) Projet du Presbytère / Maison Flore

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet des concessionnaires du Presbytère / Maison Flore d'installation d'un chalet dans la cour du presbytère en permanence. Ce dernier permettrait un accueil du public en été et en hiver. La partie salon de thé restera sur la terrasse côté jardin et celle du bistrot côté cour. En complément du futur restaurant, ils souhaitent développer l'espace actuel de la cour dans un esprit plus chaleureux et accueillant pour les promeneurs et locaux. Le chalet sera décoré par leurs soins selon les saisons avec une carte travaillée, toujours axée sur la petite restauration à emporter.

Laurent Fauvel, maire adjoint, demande à ce que l'utilisation de feuillage artificiel soit proscrit sur ce bâtiment. Pierre Louault souligne que l'aspect chalet du bâtiment est trop important et qu'il est donc nécessaire d'apporter un traitement peinture/lasure pour gommer cet aspect, il valide l'implantation sous le cognassier (tel que présenté dans le projet). Le Conseil Municipal est favorable à ce projet à condition que le chalet soit sur roulettes (en cas d'évènement dans la cour, il est nécessaire de disposer de tout l'espace), que les lames de bois soient à la verticale et peintes et que le chalet soit installé sous le cognassier.

## 3) Projet de Maryam Hariri pour les personnes âgées

Monsieur le Maire informe les élus que Maryam Hariri est bénévole pour l'association Petits frères des pauvres pour accompagner au téléphone les personnes âgées dans l'isolement. Aussi elle souhaite le faire également dans le village. Elle a aussi suivi une formation pour l'écoute active. Le Conseil Municipal donne son accord pour que Maryam Hariri contacte gratuitement les aînés de la commune sous couvert de la mairie. Dans un premier temps, la mairie va prendre contact avec les aînés pour leur demander s'ils souhaitent la rencontrer. Isabelle Béjanin, Maire adjointe, souligne qu'elle avait déjà œuvré dans ce sens

auprès de feu Madame Grün. Monsieur le Maire précise que les personnes seules de plus de 80 ans seront ciblées.

#### 4) Epicerie associative, participative et citoyenne

Laurent Fauvel, Maire adjoint, présente l'appel à projet « Génération villages » porté par l'Association des Maires Ruraux de France et l'association « Bouge ton coq ». Il indique qu'il a testé une épicerie associative en Vendée à Thiré, commune de 567 habitants où est organisé le festival de musique baroque de William Christie. Elle n'avait plus qu'une pizzeria qui a fermé, aussi pour revitaliser le bourg cette épicerie associative a vu le jour avec le soutien de l'association Bouge ton coq. Celle-ci est fréquentée par les habitants mais aussi la population limitrophe et les touristes. L'organisation repose sur le volontariat des adhérents de l'association. L'adhésion est à un prix modique et les adhérents doivent s'engager à donner deux heures de leur temps pour gérer le lieu (étiquetage, récupération de produits, accueil...). A ce jour 150 épiceries ont été créées dont deux en Région Centre en Eure-et-Loir (toujours ouvertes à ce jour). Les produits sont vendus à prix coûtants. Les adhésions couvrent les charges fixes (en sachant qu'en général il n'y a pas de loyer puisque la commune met à disposition gratuitement le bâtiment). Monsieur le Maire indique que la grange du 4, rue du Lavoir pourrait recevoir cette activité d'intérêt public. Un raccordement à l'eau et l'électricité est nécessaire.

Jean-François Chandellier demande quelle est la fréquence d'ouverture hebdomadaire. Laurent Fauvel, Maire adjoint, lui répond qu'avec 80 adhérents dont 20 très présents une ouverture de trois jours est possible. Il ajoute que le projet est porté par la commune jusqu'à la réunion publique. Si le projet rassemble une association est alors créée. Bouge ton coq propose un accompagnement de A à Z dont le logiciel de gestion numérique et verse une subvention de 1 100 euros pour les frais d'installation et d'équipement.

Céline Diéric demande si d'autres communes alentour envisagent ce projet. Monsieur le Maire lui répond négativement. Jean-François Chandellier s'interroge sur la partie organisationnelle et logistique. Monsieur le Maire lui confirme qu'il s'agit d'une vraie petite entreprise.

Monsieur le Maire annonce qu'un rendez-vous avec un candidat a eu lieu le 6 novembre pour faire le point sur son projet d'activité dans le local du 44 rue du Lavoir. A ce jour, le projet n'est pas suffisamment avancé et a peu évolué depuis cet été. Le budget n'est pas finalisé. Il serait intéressé pour louer le commerce et le logement. Monsieur le Maire regrette que les artisans locaux comme le charcutier Deschamps ou les yaourts Fierbois n'aient pas été sollicités au lieu de choisir des fournisseurs éloignés de Chédigny. De plus, pour la partie petite restauration, étant donné qu'il ne peut pas suivre une formation sur l'hygiène, il envisage de recourir à des sandwiches déjà prêts, ce qui risque de ne pas lui permettre de dégager une marge suffisante pour que son activité soit rentable. Murielle Jacques demande s'il est accompagné dans la mise en œuvre de ce projet. Laurent Fauvel, Maire adjoint, indique que Loches Sud Touraine est à ses côtés ainsi que Pôle Emploi mais que pour l'instant le projet manque de maturité. Le candidat est informé que la commune étudie la solution de l'épicerie associative. Le Conseil Municipal encourage le candidat à développer son projet.

Laurent Fauvel, Maire adjoint, déplore qu'aucune communication n'a été faite par Loches Sud Touraine sur le commerce vacant du 44, rue de Lavoir alors que la boulangerie est fermée depuis le mois de juillet. Il suggère que le nécessaire soit fait rapidement. Monsieur le Maire lui répond que la commune avait trois candidats potentiels, par conséquent Loches Sud Touraine n'avait pas communiqué sur la vacance du local. Pierre Louault partage l'avis de Laurent Fauvel, Maire adjoint, et rappelle que c'est le rôle de Loches Sud Touraine de communiquer en matière de développement économique. Laurent Fauvel, Maire adjoint, estime que cette annonce pourrait permettre de recevoir des candidatures pour des activités nouvelles. Il donne l'exemple d'une céramiste qui a loué la boutique l'Ephémère et qui a spontanément envisagé de louer la boulangerie pour vendre ses produits.

Le Conseil Municipal décide de contacter rapidement Loches Sud Touraine pour lancer une publicité sur le local vacant du 44, rue du Lavoir en indiquant les activités souhaitées (vente de pain, petite restauration, épicerie) sans oublier le projet du candidat qui est en cours de finalisation et de mettre de côté le projet d'épicerie associative.

#### 5) Restes à recouvrer du Syndicat de Regroupement Scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs familles Chédignaises ont des dettes de plusieurs centaines d'euros de cantine auprès du Syndicat de Regroupement Scolaire. Une famille en particulier est suivie par les services sociaux mais à ce jour aucune prise en charge d'une partie de la dette n'a été faite. Monsieur le Maire évoque la possibilité de ne plus accueillir les enfants à la cantine afin de limiter la hausse de la dette. Isabelle Béjanin, Maire adjointe, souligne qu'il s'agit peut-être du seul repas de la journée pour les enfants. Le Conseil Municipal décide de relancer les services sociaux afin d'apporter une aide à cette famille pour faire face à cette dette.

## 6) Renouveau du label « jardin remarquable »

Monsieur le Maire annonce que la commune a reçu un avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le renouvellement de son label « jardin remarquable » pour une durée de cinq ans.

Il a été noté qu'une attention pourra être portée sur la partie basse du village et sur l'entrée de ville avec la problématique du traitement des hangars. Pour y pallier le Conseil Municipal envisage d'y planter des arbres.

## 7) Plantation d'arbres avec le Prix Valhor

Monsieur le Maire propose de planter des arbres qui seront financés par le Prix Valhor attribué à la commune. Il suggère d'en mettre au cimetière. Pierre Louault souligne qu'il y a les chutes de feuilles à prendre en compte et que la terre de la carrière pourra être utilisée dans les endroits où il y a peu de terre. Isabelle Béjanin, Maire adjointe, conseille d'en planter aux entrées du village en alignement. Elle rappelle que des arbres seront plantés à l'aire de jeux pour y apporter de l'ombre. Valéry Boué souligne qu'il est nécessaire de laisser le passage suffisant pour les engins agricoles. François Rode, Maire adjoint, souhaite que des arbres soient plantés en haut de la zone artisanale. Monsieur le Maire rappelle que des panneaux photovoltaïques seront posés dans la carrière lorsque le Plan Local d'Urbanisme sera modifié et l'autorisera et que les arbres ne doivent donc pas gêner cette future installation.

## 8) Rapport d'activité de la communauté de communes Loches Sud Touraine

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la communauté de communes Loches Sud Touraine au Conseil Municipal. Il a également été transmis par courriel à l'assemblée.

## 9) Décision du Maire n°6 : matériel du presbytère

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a accepté un don de 50 euros pour la vente du matériel du presbytère lors de la brocante du 24 septembre. Laurent Fauvel, Maire adjoint, précise que les autres recettes ont été partagées par le comité des fêtes entre la caisse de l'école et le centre de loisirs.

## 10) Versement du filet inflation

Monsieur le Maire annonce aux élus que la commune a perçu une indemnité de 10 522 euros dans le cadre du filet inflation versé par l'Etat par rapport bilan comptable de l'exercice 2022. En effet, l'article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, institue, sous certaines conditions, une dotation au profit des communes et de leurs groupements qui ont connu une hausse de dépenses suite à la majoration de la rémunération des personnels des collectivités territoriales et aux effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité, chauffage urbain et les achats de produits alimentaires.

## 11) Bulletin municipal

Isabelle Béjanin, Maire adjointe, présente à l'assemblée un choix de photos pour la page de couverture du bulletin municipal. Le Conseil Municipal, à la majorité de 7 voix, retient la photo illustrant le Festival des Roses représentant une pergola en fer abritant des rosiers.

## 12) Emploi du temps de l'agent en Parcours Emploi Compétences

Isabelle Béjanin, Maire adjointe, rappelle que la commune emploie Sandrine Pouant jusqu'en janvier 2024 dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétences. Elle a notamment assuré l'accueil et l'animation du jardin du presbytère avec Sarah Carvalho, qui était en mission de service civique du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, et les bénévoles de l'association Vigne et Jardin de Curé de Chédigny. Sandrine Pouant travaille désormais à la mairie les mardis, mercredis et vendredis pour la création de fiches sur les végétaux avec Alain Biard et l'Association Vigne et Jardin de Curé de Chédigny, elle aidera aussi la mairie pour la mise à jour des tables décennales d'Etat civil. Elle suivra par ailleurs une formation pendant deux heures le mercredi matin et animera un atelier au centre de loisirs. Le 16 décembre, elle organisera un atelier pour la confection de couronnes de Noël et un atelier vannerie en janvier. Compte tenu de son attrait pour le végétal, les après-midis elle travaillera au sein au service technique et espaces verts.

## 13) Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire annonce qu'il ne pourra pas être présent pour la commémoration de l'armistice de 11 novembre 1918. Isabelle Béjanin, Maire adjointe, le remplacera pour lire le message officiel et procéder au

dépôt de gerbe. Jean-François Chandellier jouera les musiques réglementaires. Une collecte du bleuet de France sera mise en œuvre. Laurent Fauvel, Maire adjoint, et Pierre Louault précisent qu'ils seront absents. François Rode, Maire adjoint, propose de préparer le vin d'honneur à la salle des fêtes vers 10h45. Le rendez-vous est fixé à 11h15 parvis de la mairie pour défiler vers le cimetière.

#### **14) Collecte nationale de la banque alimentaire les 24 et 25 novembre**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la banque alimentaire recherche des volontaires pour assurer la collecte des 24 et 25 novembre. Isabelle Béjanin, Maire adjointe, précise que cet appel a été diffusé auprès des habitants.

#### **15) Cérémonie de la Sainte Barbe le 25 novembre**

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie de la Sainte Barbe aura lieu à Chédigny le samedi 25 novembre à 17h30. Le vin d'honneur pour 70 à 80 personnes est à organiser vers 16h30. Pour limiter les coûts, Pierre Louault suggère de prendre le vin en cubis compte tenu du nombre de personnes.

#### **16) Entretien du matériel lumière de la salle des fêtes**

Jean-François Chandellier indique que l'entretien du matériel lumières de la salle des fêtes est prévu pour le 25 novembre et à ce jour il n'y a pas suffisamment de volontaires pour s'en occuper. Sur un besoin de huit personnes seules quatre sont inscrites. Il indique qu'à l'issue de l'entretien le matériel sera stocké dans le hangar associatif sur des étagères. Il insiste sur la nécessité de l'entretien de ce matériel (graissage et dépoussiérage). Monsieur le Maire l'invite à relancer les volontaires qui s'en étaient chargés en 2022.

#### **17) Congrès des maires le mercredi 29 novembre**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à participer au congrès de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire qui se tiendra au Vinci à Tours le mercredi 29 novembre. Il précise que les conseillers municipaux sont invités par la commune et que le Maire et les adjoints règlent eux-mêmes leur repas. Le départ de Chédigny est fixé à 7 heures. Monsieur le Maire et Pierre Louault y assisteront. Les autres conseillers qui souhaitent s'inscrire sont priés de donner leur réponse à la secrétaire de mairie.

#### **18) Fréquentation du jardin du presbytère**

Isabelle Béjanin, Maire adjointe, annonce que sur la saison 2023, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre, le jardin du presbytère a franchi le seuil des 10 000 visiteurs. Les promenades florales ont rapporté 4 000 euros. Le Conseil Municipal remercie vivement les agents qui ont assuré l'accueil et l'animation du jardin ainsi que les bénévoles de l'Association Vigne et Jardin du Curé de Chédigny sans oublier les jardiniers.

#### **19) Exposition de l'Association André Eve**

Isabelle Béjanin, Maire adjointe, propose à l'assemblée de recevoir l'exposition de l'Association André Eve. La commune doit aller la récupérer. Elle comprend 14 panneaux sur l'histoire d'André Eve dont une mention de Chédigny. Le Conseil Municipal accepte de recevoir l'exposition en juin après le Festival des Roses et de l'installer à proximité du Mail Enchanté. Cependant, la question de l'assurance des panneaux reste à étudier.

Le Maire,  
Pascal DUGUÉ

La secrétaire de séance  
Isabelle BÉJANIN

*Procès-verbal approuvé le 04 décembre 2023 et publié le 07 décembre 2023.*